



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAR
SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL
DU 12 OCTOBRE 2022
À 15h00

Date de la convocation : 4 octobre 2022

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 15

Présents : 10

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 8

Nombre des voix du S.M.B.V.G : 21

MEMBRES	VOIX
Métropole Toulon Provence Méditerranée	7
Communauté de communes Vallée du Gapeau	5
Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures	4
Communauté de communes Cœur du var	3
Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume	1
Communauté d'agglomération Provence Verte	1
Total	21

L'an deux mille vingt-deux, le douze octobre, à quinze heures, les délégués désignés par les E.P.C.I. membres, se sont réunis salle du Conseil Municipal à Pierrefeu du Var, sur convocation qui leur a été adressée le quatre octobre deux mille vingt-deux par le Président du Syndicat Mixte.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Messieurs Patrick MARTINELLI – CCMPM

Philippe LAURERI – CCVG

Christian DAVID – CCCV

Jean-Martin GUISIANO – CAPV

Michel NOIROT – CCVG

Michel ARMANDI – CCMPM

Pierre HENRY – CCVG

Jean-Pierre ROUX – CCCV

Jérémy FABRE – CCVG

Madame Isabelle MONFORT – MTPM

Pouvoirs :

Monsieur Bernard MOUTTET donne pouvoir à Monsieur Patrick MARTINELLI

Madame Catherine ALTARE donne pouvoir à Monsieur Christian DAVID

Absents excusés :

Monsieur Thierry DUPONT

Monsieur Fernand BRUN

Monsieur Claude ALBERIGO

Monsieur Bernard MOUTTET

Monsieur Fabrice WERBER

Monsieur Roger ANOT

Monsieur Christian Simon

Madame Sophie BAUP

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Christian DAVID





N°43-2022 : APPROBATION DU DOSSIER DE DECLARATION AU TITRE DE LA LOI SUR L'EAU POUR LE PROJET DE REMBLAI EN LIT MAJEUR AU DROIT DU LOTISSEMENT DES FERRAGES A SIGNES

VU la rubrique 3.2.2.0 (installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau), de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement : 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m2 et inférieure à 10 000 m2 : (D) : projet soumis à Déclaration.

Le président expose,

L'objectif du projet de remblai :

L'étude globale du Latay à Signes a mis en évidence l'importance du confortement du remblai du lotissement des Ferrages et de Grillon Saint Pierre.

L'ouvrage relève de la rubrique 3.2.2.0 (installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau), de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement : 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m2 et inférieure à 10 000 m2 : (D) : projet soumis à Déclaration.

L'ouvrage se situe sur des propriétés communales.

Les éléments suivants sont pris en compte dans la réalisation du projet :

- Présence du pluvial avec clapet anti-retours,
- Deux pins vont être coupés,
- Présence de l'éclairage public,
- Le réseau d'assainissement est non impacté par le projet,
- L'accès aux riverains est maintenu.

Travaux :

- Dépose de GBA
- Défrichage/débroussaillage
- Décapage coté lotissement
- Terrassement d'un merlon
- Génie écologique : géomatelas multifonctionnel, matériaux gravelos-terreux, terre végétale et ensemencements

Planning : 2 mois

Cout prévisionnel des travaux : 46 410 € HT soit 55 692 € TTC (hors coût DLE, MOE, topo)

M. Patrick Martinelli précise que ces travaux n'ont pas été intégrés dans le P.A.P.I., ils ne sont pas rattachés à la fiche action 1-9 car il s'agit de travaux demandés suite aux crues de 2019 du Latay. Aucune aide financière n'est accordée par nos partenaires Agence de l'Eau, Région, Etat pour la réalisation de ces travaux.

LE COMITÉ SYNDICAL,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE : 13 voix POUR

ADOPTE la proposition du Président

AUTORISE le Président à signer tout document et toutes pièces relatives à la présente délibération

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

LE PRÉSIDENT

DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

Patrick MARTINELLI

